

Lyon, le 10 février 2022

à

Monsieur le recteur de l'Académie de Lyon.

MOTION SUR LA DOTATION GLOBALE HORAIRE :

Les personnels enseignant·e·s du Lycée La Martinière Diderot ont appris quelle dotation globale horaire était accordée pour l'année scolaire 2022-2023. **Celle-ci ne pourra pas couvrir les besoins pour assurer le bon fonctionnement du lycée.**

Le manque de moyens a un effet direct sur la scolarité des élèves puisqu'il impose de se limiter aux horaires plancher et ne permet donc pas de proposer des cours en groupe, y compris pour les disciplines qui sont parfois d'un accès difficile aux élèves. Par exemple, les langues sont condamnées à être maintenues aux horaires plancher, ce qui, lorsque les effectifs sont en hausse comme les prévisions du rectorat l'indiquent, est pédagogiquement inadapté. En Philosophie, les professeur·e·s bénéficiaient d'une heure en groupes pour la série Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) ; les élèves de cette série ont besoin d'un accompagnement plus important pour parvenir à appréhender cette discipline en Terminale or la dotation actuelle a contraint de remettre cette organisation en question. La série Sciences et Technologies de Laboratoire n'a pu voir les horaires des disciplines scientifiques respectés parce que la dotation a été abondée de onze heures.

En outre, nous n'avons pu que constater une décision qui, certes, donne quelques heures en plus sur la dotation globale horaire mais nous semble inacceptable. **L'ouverture de la Seconde Formation Orientation Ouverte (F2O) l'an dernier était présentée comme une expérimentation et avait obtenu une dotation spécifique qui nous avait, d'ailleurs, inquiété·e·s puisque les élèves de cette classe n'ont pas bénéficié des mêmes enseignements que les élèves d'une Seconde standard** : ni sciences, ni d'autre langue vivante que l'anglais, et des horaires en deçà des horaires plancher. Puisque cette classe est aujourd'hui intégrée à la dotation globale horaire, **nous considérons que la dotation doit être supérieure afin d'accorder aux élèves le volume horaire correspondant à celui d'une classe de Seconde et les enseignements auxquels tout élève de Seconde a droit.**

L'an dernier, déjà, nous avons constaté que les Indemnités pour Missions Particulières avaient été portées à leur minima, c'est-à-dire aux deux I.M.P. statutaires versées au Référent Culture et à l'Education Physique et Sportive. Cela oblige la Cheffe d'établissement à se réserver un fonds « de roulement » avec des H.S.A. non distribuées afin de rémunérer les missions non pédagogiques nécessaires au bon fonctionnement du lycée vu cette dotation insuffisante, en attendant la remontée des V.S. en octobre qui montrera les heures gagnées en plafonnant les pondérations.

Alors que la dotation horaire globale des établissements de toute l'Académie de Lyon impose des restrictions lors des répartitions par discipline, **nous apprenons la reconduction du programme « Je réussis au lycée ».** La dotation de ce programme consiste en 266 Heures Supplémentaires Effectives, moins rémunérées que le sont les heures de cours. Nous considérons que les heures d'enseignement doivent prévaloir sur les dispositifs de soutien aux élèves en difficulté ; en effet, davantage d'heures d'enseignement permettent justement à ces élèves d'accéder aux savoirs et savoir-faire puisque le temps passé sur les notions abordées est plus important. Si le Rectorat a les moyens de fournir des dotations en H.S.E., ne serait-il pas plus judicieux d'abonder dès le départ une D.G.H. qui offrirait à l'ensemble des élèves et étudiant·e·s les enseignements qu'il·elle·s sont en droit de recevoir ?

Nous vous prions, Monsieur le Recteur, d'accepter l'expression de nos respectueuses salutations,

Les personnels d'enseignement & d'éducation :

« Liste **S.N.E.S.-fsu** » ;



Les représentants des parents d'élèves : _____ ,

Les représentants des élèves,

Les représentants des personnels ATOSS & administratifs.